COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUILLET 2011 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 22 JUILLET 2011

Présents: M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Émile - M. MUFFAT Michel (La Glière) - Mme. DUMAS Claudine - M. BRAIZE Alain - Mme. LAVERY Joséphine - Mme LANVERS Édith - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. GAILLARD Fabrice

Absents et excusés: M. MUFFAT Roger Serge - Mme TSCHOFFEN Béatrice- M. PERSIN

Franck - M. **RICCI** Pierre **Procurations** : AUCUNE

Président de séance : M. LAGRANGE Georges A été élu secrétaire de séance Édith LANVERS

1. APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU:

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS:

2.1 Alpages des Hauts – Coutis:

Le chalet du berger a été posé, restent les tavaillons à installer, une réception de l'abri est prévue le 22 août 2011.

2.2 Urbanisme

2.2.1 Extension réseau eau :

La délivrance de permis de construire en zone UB, dans le secteur de l'Elé, va entraîner l'obligation pour la commune, de procéder à une extension de réseau d'eau.

2.2.2 Régularisation largeur d'un chemin d'exploitation :

A l'occasion de la vente de M. LARAVOIRE, la commune a constaté que la voirie actuelle dans ce secteur passait en grande partie sur les particuliers, alors que la

commune entretien et déneige cette route. Il a été décidé de régulariser la situation et dans un premier temps de faire venir un géomètre pour faire un état des lieux. Par la suite, les propriétaires concernés seront contactés pour régulariser la situation par une cession gratuite des terrains concernés, condition essentielle pour maintenir la gestion de cette desserte dans la voirie communale.

2.3 Bulletin municipal:

Mme Claudine DUMAS indique que le dernier bulletin est en cours de distribution.

2.4 Signalétique :

Mme FAVRE Annie indique que les portiques des panneaux ont été commandés, ainsi que les lames individuelles des services et commerces.

Cette signalétique sera mise en place cet automne.

2.5 Noms des rues et numérotation :

Un marché en procédure adaptée est en cours, pour se terminer le 29 juillet. La mise en place est prévue à l'automne.

2.6 Fleurissement:

Mme FAVRE Annie fait part au conseil des félicitations de GAILLARD jean et Robert, pour l'aménagement fleural près de la croix au lac.

2.7 Panneau affichage église :

Suite à la demande faite par la paroisse de financer l'installation d'un panneau d'affichage extérieur à l'église, le conseil estime que le financement de cette installation doit être assuré par le conseil paroissial.

4/ FINANCES/ PERSONNELS

4,1 Budget supplémentaire O.T.V.A

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de budget supplémentaire de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aupls, sans incidence sur la participation des communes.

4.2 Modification tableau des effectifs

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

4.3 Compte administratifs observations Sous – Préfecture

Pour tenir compte des demandes de la Sous - Préfecture, le Conseil Municipal, confirme la reprise des résultat 2010, conformément au budget 2011, et approuve les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2010.

4.4 P.V.R de l'Elé, avenant marché Gramari

Monsieur BREHIER Émile indique au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de la P.V.R de l'Elé, il est nécessaire de passer un avenant de 27 897,90 € HT, pour permettre les travaux de terrassement du futur transformateur électrique qui sera posé par E.R.D.F. Ces travaux de terrassement n'avaient pas été prévus dans le cadre du présent marché.

L'avenant est adopté par le Conseil Municipal a l'unanimité

La commission travaux retient de ce chantier, la nécessité pour tous travaux sur les réseaux secs, de le faire en collaboration avec le SYANE et de choisir un maître d'œuvre spécialisé.

5/ SALLE POLYVALENTE

5,1 Point sur le chantier :

Le chantier avance, malgré un problème de niveau de dalle, avec la pose des fenêtres, du chauffage au sol et le début de la couverture du toit.

5.2 Avenant entreprises « Roux » :

M. BRAIZE Alain précise que suite à un problème de hauteur de la dalle, il est nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise « Roux », d'un montant de 7.105,00 € HT.

D'autres avenants sont a prévoir du fait de ce problème de hauteur de la dalle.

Le Conseil Municipal précise que ces reprises sont dues à une erreur d'estimation des professionnels chargés du dossier, et qu'en aucun cas ces travaux ne pourront restés à sa charge. La signature de cet avenant n'est pas l'acceptation du règlement de ce surcoût par la commune, mais un simple accord vis-à-vis de l'entreprise pour ne pas gêner le bon déroulement de ce chantier.

5.3 Résiliation « Bavoux » :

Le Conseil Municipal, entérine la décision de Monsieur le Maire de résilier le marché conclu avec l'entreprise Bavoux, pour le lot « cloisons, faux-plafonds et peinture », au regard des absences répétées de cette dernière sur le chantier, sans aucune justification, bloquant depuis le début de son intervention le bon déroulement du chantier.

5.4 Base de loisir :

Le projet de la base de loisir devrait faire prochainement l'objet d'un appel d'offre.

Concernant ce dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de l'obtention d'une subvention de 109 000 € au titre de la dotation de solidarité urbaine, suite à la demande déposée ce printemps.

6/ ECOLE :

6.1 Règlement cantine – garderie :

Le Conseil Municipal adopte le règlement 2011-2012 de la cantine et de la garderie péri scolaire et arrête les tarifs suivants :

Repas 4,90 €

Garderie : 2,60 € par soir

6,2 Rentrée 2011-2012

L'effectif de la rentrée scolaire est de 43 enfants, répartis dans 2 classes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'a ce jour il n'a reçu aucun courrier officiel de l'Inspection Académique, l'informant de la fermeture d'une classe à la rentrée

Pour évoquer ce problème, un courrier a été adressé à l'inspection académique, pour rencontrer l'inspecteur départemental.

6.3 A.D.M.R dans les locaux de l'école

Le Conseil Municipal accepte la convention entre la Commune et l'A.D.M.R de la Vallée d'Aulps, pour la mise à disposition d'une salle dans le bâtiment de l'école primaire, pour l'implantation de ses bureaux.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, moyennant la participation aux frais de fonctionnement.

6.4 Appartements écoles

Appartement M. VIGNAL Ludovic:

M. VIGNAL Ludovic a fait part de son départ de l'appartement qu'il occupe à l'école. Ce dernier sera reloué à Mme RICHARD Séverine, moyennant le versement d'un loyer de 600,00 € hors charges.

Appartement Mme GRIVEL Anne:

Madame GRIVEL Anne ayant cessé ses fonctions d'enseignante dans l'école de Montriond au 30 juin, elle ne remplit plus les conditions pour bénéficier d'un logement de fonction. En conséquence le Conseil Municipal décide de conclure avec elle un bail temporaire, avec un loyer mensuel hors charge de 750 €.

6.5 Regroupement des classes dans le même bâtiment

La commission poursuit sa réflexion, sur le regroupement du fait de la fermeture d'une classe, de toutes les classes dans le bâtiment de l'école maternelle. Une rencontre avec la directrice va avoir lieu.

6.6 A.P.E.M, local de rangement :

Il est évoqué la possibilité de mettre à disposition de l'A.P.E.M, un autre local de stockage, que le grenier de l'école, dans un bâtiment situé derrière la mairie.

Dans l'attente il va être demandé à cette dernière de ne pas stocker des bouteilles de gaz dans le grenier, pour des raisons de sécurité.

7 / PATRIMOINE

7.1 Gestion du domaine skiable (parasols, terrasses des restaurants)

La commission poursuit sa réflexion, un point sera présenté lors du conseil du 24 août 2011.

7.2 Tarif des concessions aux "Lindarets"

Idem, point lors du conseil du 24 août 2011

7.3 Convention Commune - Association Foncière de la Vallée de la Manche, pour l'alpage Les Coutis.

Le Conseil Municipal accepte la convention annuelle entre la commune et la Société d'Économie Alpestre, pour la gestion de l'alpage des hauts coutis, moyennant une participation de la commune de 6 711,00€, sur 16 778,00 €

7.4 Abri berger

Le Conseil Municipal, accepte, la conclusion d'une convention entre la commune et la SEA, dans le cadre de la réalisation de l'abri du berger.

7.5 Travaux éclairage Ardent :

Le Conseil Municipal, accepte la réalisation des travaux d'éclairage public à Ardent présentés par le SYANE, en supprimant les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques (raccordement de particuliers) et le revêtement. Ce dernier sera effectué par la CCVA dans le cadre d'un marché relevant de sa compétence.

Concernant les fils de téléphone, ceux- ci ayant été posés après les travaux d'enterrement des réseaux effectués par la commune, un courrier va être adressé à tous les intéressés, pour leur demander de prendre en charge financièrement l'enterrement de leur câble, qui devra avoir lieu impérativement avant la réalisation du revêtement.

Le montant global des travaux pour la Commune s'élève à 52 500,00 € HT.

8/ INTERCOMMUNALITE:

8.1 Proposition du Préfet, pour la future Communauté de Communes

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, la proposition de Monsieur le Préfet, concernant la future intercommunalité, qui propose de regrouper en Communauté de Communes en plus des communes de la CCVA, Morzine, les Gets et la vallée du Brévon (Vailly, Bellevaux, Reyvroz,, Lullin).

Monsieur le Maire, indique que le Conseil Municipal, doit se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, moins une abstention (M. GAILLARD Fabrice)

Le Conseil Municipal de Montriond, fait part du défi que représente l'adhésion de nouvelles communes à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps (CCVA).

Tenant compte de l'unité de territoire de la vallée d'Aulps, de l'habitude de la commune, depuis de très nombreuses années, de travailler avec les dix autres communes de cette vallée, alors qu'aucun échange n'existe avec la vallée du Brevon.

La préférence du conseil va indéniablement, dans un premier temps, vers la création d'une Communauté de Communes à 11 soit : les 9 communes actuellement membres de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps plus Morzine et les Gets.

Le Conseil Municipal précise que cette préférence pour la création de cette communauté de communes à 11, soit l'ensemble de la vallée d'Aulps, ne peut se réaliser qu'à la condition que les communes des Gets et de Morzine, adhèrent en bloc au pacte politique élaboré par le conseil de la communauté de commune actuelle, en collaboration avec les communes de Morzine et des Gets, et notamment en ce qui concerne la représentativité, nécessitant d'avoir au minimum trois communes pour avoir une majorité.

Le Conseil Municipal a pris note de l'adhésion de la commune des Gets à ce pacte politique, et souhaite que la commune de Morzine puisse évoluer dans sa réflexion pour l'accepter à son tour, ce qui lui semblerait une bonne assise de départ pour cette nouvelle communauté.

Une fois cette nouvelle communauté mise en place, et après le temps nécessaire pour rôder les nouvelles modalités de fonctionnement qu'il faudra mettre en place, un nouvel élargissement pourra être envisagé.

8.2 S.I.V.O.M: modification des statuts.

Le Conseil Municipal, accepte la modification des statuts du SIVOM de la Vallée d'Aulps, concernant l'intégration des collecteurs d'assainissement à vocation intercommunale.

9/ EAU :

9.1 **Rapport de l'eau 2010**:

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport annuel de gestion du service d'eau potable pour l'année 2010. Ce dernier est consultable en mairie, ou sur le site internet, tout comme les analyses.

10/ URBANISME :

10,1 Révision simplifiée du P.L.U (levée emplacement réservés)

La Commune lancera prochainement une procédure de révision simplifiée du Plan local d'Urbanisme, pour la suppression d'un emplacement réservé, sur le camping du Pré.

10.2 A.F.U.L Les Granges :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à sa délibération précédente, l'Association Foncière Urbaine Libre dans laquelle la Commune participe, va être créée.

Concernant les travaux de viabilisation, un point va être fait avec la cabinet « Canel », du fait du redressement judiciaire de l'entreprise en charge des travaux.

<u>11 E.S.F</u>:

11.1 Bail à construction « La Lecherette » et Bail local « Chéravaux »

Monsieur le Maire donne lecture du bail à construction et de la convention conclu avec l'école de ski français de Montriond, concernant la construction d'un bâtiment à la « Lécherette » pour la réalisation d'une école de ski et la location du bureau au « Chéravaux ».

Le Conseil accepte la convention et le bail à construction d'une durée de 35

12/ DIVERS

ans.

12.1 Feu du lac :

Les feux du lac se dérouleront le samedi 6 août, tous les préparatifs se déroulent normalement.

12.2 Géoparc : venue experts de l'Unesco :

Dans le cadre de l'inscription à l'UNESCO du géoparc du Chablais, les experts vont visiter le site du lac de Montriond le 8 août.

Dans le cadre du projet de géoparc, il est envisagé la réalisation d'une géo route, dont le lac de Montriond et la cascade d'Ardent seraient un site.

12.3 Géoparc : balisage du géosite du lac

Dans le cadre de la démarche géoparc, une signalétique spécifique va être mise en place, aux abords du lac.

12.4 Renouvellement informatique :

Le changement du parc informatique de la mairie s'est bien déroulé. Il reste quelques petites adaptations à terminer.

12.5 Itinéraires Alpestres :

Un randonnée se déroulera à Montriond le 5 Août 2011.

La séance est levée à 22 h 15